



Résiliation contrat école privée

Par **Andy94**, le **05/05/2015** à **22:07**

Bonsoir à tous !

Je me suis inscrite sur ce site suite à quelque chose qui est entrain de m'arriver en ce moment.

Je suis une étudiante de 21 ans. J'ai déménagé ici à Paris pour suivre une formation privée en maquillage artistique pendant 10 mois.

Cependant, il se trouve qu'à l'heure actuelle j'aimerais arrêter ma formation dû à plusieurs problèmes rencontrés.

Mon année a débuté en septembre 2014. Au début tout allait bien, mis a part le fait que dans le programme de l'école il était marqué qu'on allait recevoir des cours en anglais, ainsi que des cours d'histoire de l'art, que finalement on n'a pas eus. J'étais tellement contente d'enfin réaliser mon rêve de partir dans un autre pays pour pratiquer ma passion que j'ai fermé les yeux sur ça.

Mais au fur et à mesure les choses on empiré du côté de l'enseignement. La directrice pédagogique de l'école a démissionné et les deux profs ont décidé de donner cours quand elles en avaient envie à partir de ce moment-là. Sans compter les nombreux manque de respect verbaux qu'il y eu durant l'année venant de leur part.

L'école est devenue un grand n'importe quoi, et la plupart du temps les cours pratiques on les passe seuls à se corriger entre élèves pendant que elles sont confortablement entrain de papoter dans le bureaux.

Du coup, j'aimerais savoir, si malgré le contrat signé, est ce que je pourrais faire quelque chose afin d'être remboursé?

Sans compter que sur leur site il marque que le diplôme est reconnu alors que ce n'est pas le cas..

Merci à vous d'avance !